



## PHYS2A - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

---

#### ATTENTION :

En **2024-25**, vous pouvez encore **débuter** une agrégation. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4ème année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la [Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir ici](#).

---





**o Didactique et épistémologie d'une autre discipline (en ce compris le stage d'écoute) (4 crédits)**

un cours au choix parmi les cours suivants

⌘ LCHM2340	Didactique et épistémologie de la chimie	Marc de Wergifosse (coord.) Nathalie Matthys	FR [q1+q2] [37.5h] [4 Crédits]
⌘ LBIO2340	Didactique et épistémologie de la biologie	Myriam De Kesel	FR [q1+q2] [37.5h+0h] [4 Crédits]
⌘ LMAT2320A	Didactique et épistémologie de la mathématique (en ce compris le stage d'écoute)	Cécile Coyette Sonia Ghorbal Laure Ninove (coord.)	FR [q1+q2] [37.5h+10h] [4 Crédits]
⌘ LGEO2320A	Didactique et épistémologie de la géographie (en ce compris le stage d'écoute)	Marie-Laurence De Keersmaecker	FR [q1] [37.5h+10h] [4 Crédits]

**o Module comprendre et analyser l'institution scolaire et son contexte****o Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de son contexte (en ce compris le stage d'observation) (4 crédits)**

Choisir 1 des activités suivantes. Le cours et le séminaire doivent être suivis au même quadrimestre.

⌘ LAGRE2120P	Observation et analyse de l'institution scolaire et de son contexte (en ce compris le stage d'observation)		FR [q1] [22.5h+25h] [4 Crédits]
⌘ LAGRE2120Q	Observation et analyse de l'institution scolaire et de son contexte (en ce compris le stage d'observation)		FR [q2] [22.5h+25h] [4 Crédits]
o LAGRE2400	Fondements de la neutralité	Xavier Delgrange Hervé Pourtois (coord.) Pierre-Etienne Vandamme	FR [q2] [20h] [2 Crédits]

**o Module animer un groupe et travailler en équipe****o Comprendre l'adolescent en situation scolaire, gérer la relation interpersonnelle et animer le groupe classe (4 crédits)**

Choisir 1 des activités suivantes.

⌘ LAGRE2020P	Comprendre l'adolescent en situation scolaire, Gérer la relation interpersonnelle et animer le groupe classe.		FR [q2] [22.5h+22.5h] [4 Crédits]
⌘ LAGRE2020Q	Comprendre l'adolescent en situation scolaire, Gérer la relation interpersonnelle et animer le groupe classe.		FR [q2] [22.5h+22.5h] [4 Crédits]

**⌘ Unités d'enseignement complémentaires**

L'étudiant peut compléter son programme par une ou plusieurs des activités suivantes:

⌘ LSCI2330	Séminaire de recherche en didactique des sciences	Myriam De Kesel (coord.) Gabriel Dias de Carvalho Junior	FR [q2] [15h+30h] [5 Crédits]
⌘ LMAT2330	Séminaire de didactique de la mathématique	Enrico Vitale	FR [q1+q2] [15h+30h] [4 Crédits]
⌘ LAGRE2310	Exercices de micro-enseignement	Marc Blondeau Pascalia Papadimitriou	FR [q1 ou q2] [15h] [2 Crédits]
⌘ LAGRE2221	Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies et exercices		

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PHYS2A - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de l'AESS sont définies par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Ces conditions d'accès doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Maîtrise de la langue française](#)
- [Inscription en allègement](#)
- [Ouverture aux adultes](#)

### Conditions d'accès générales

Conformément à l'article 113 §2. du décret, l'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux étudiant-es qui portent :

- un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française
- ou un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone, en Communauté flamande, ou par l'Ecole royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou un grade académique étranger [reconnu équivalent](#) en application de ce décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiant-es inscrit-es en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française, peuvent s'inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS). Toutefois, les étudiant-es admis-es en vertu de cette disposition ne pourront être proclamé-es avant d'avoir obtenu le grade académique de master nécessaire.

Vu la réforme de la formation initiale des enseignant-es, ces conditions d'accès seront abrogées pour la rentrée 2025-2026.

### Conditions d'accès spécifiques

#### Conditions spécifiques d'admission

Le programme est accessible à tout étudiant détenteur d'une licence ou d'un master :

- en sciences physiques (PHYS2M, PHYS2M1) - accès direct
- en ingénieur civil - sur accord de la faculté
- en ingénieur architecte - sur accord de la faculté

**L'accord facultaire est nécessaire pour les diplômés d'une autre faculté que la Faculté des sciences.** [Demande à introduire juste après avoir entamé les démarches d'inscription.](#) Les étudiants souhaitant une admission sur dossier sont invités à consulter les [critères d'évaluation des dossiers](#).

Même lorsque l'admission à l'agrégation est autorisée, la maîtrise des matières disciplinaires sera évaluée avant de débiter les stages.

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'AESS devra être porteur d'un diplôme de la Communauté Française de Belgique (CFB) ; à défaut, il devra réussir l'examen de maîtrise de la langue française afin de démontrer qu'il a, dans sa communication orale et écrite, des compétences en langue française d'un niveau équivalent au niveau C1 du CECR ([Cadre européen commun de référence pour les langues](#)) . (pour plus de précisions : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/emlf-aess.html> ).



## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La [Réforme des Titres et Fonctions](#), en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

## PÉDAGOGIE

---

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités : des cours magistraux, des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

La charge de travail liée à l'ensemble du programme (aux 40 heures de stage d'enseignement notamment) est importante, elle exige un investissement sur une année académique. Elle n'est pas compatible avec la réalisation d'un autre programme pour plus de 30 crédits.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SST/SC/CAFC

Commission de l'agrégation et de la formation continue en Sciences ([CAFC](#))

Faculté des sciences ([SC](#))

Secteur des sciences et technologies ([SST](#))

CAFC

Place des Sciences 2 - bte L6.06.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 33 49](#) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 28 37](#)

Responsable académique du programme: